

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2005

L'an deux mille quatre, le 14 février, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses délibérations, à l'Hôtel de ville, après convocations légales adressées le 8 décembre, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents : 24

Pouvoir(s) :

M. COMBET-JOLY à Mme Patricia BRAS

Mme GUENARD à M. CAMUS

M. ESCUDERO à M. SAUVAGET

Mme Blandine AUPERT à Mme Catherine MARTINAT

Mme GENOT à Mme CHENEL

Mme BRETEL a été nommée secrétaire de séance.

Messieurs RENAUD, Directeur Général des Services, PASCAULT, Directeur des Services techniques et Madame LUNEAU, comptable assistaient à la séance.

La présente séance a débuté à 18h05 par l'appel des présents, la vérification du quorum et la lecture de l'ordre du jour.

Aucune question diverse n'est ajoutée à l'ordre du jour.

Le Procès verbal de la séance du 16 décembre est approuvé, en l'état, sans correction ni rectificatif, à l'UNANIMITE des membres présents et représentés

M. le Maire procède ensuite à l'examen des 17 points inscrits à l'ordre du jour.

BUDGETS ANNEXES
Délibérations n° 05-01 → n°05-27
- APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS
- AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION

Rapporteur : Sandrine CHENEL

Les budgets annexes, distincts du budget général (ou principal) doivent être établis pour certains services publics locaux spécialisés (Eau ou Assainissement notamment) ou pour certains services assujettis à la TVA, conformément à la réglementation du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ils permettent :

- de calculer le coût réel du service et de déterminer avec précision, le prix pour l'utilisateur ou le bénéficiaire du service pour atteindre l'équilibre des comptes.
- de déterminer, si nécessaire, la part du budget général (subventions) indispensable à l'équilibre des comptes.

Les comptes administratifs des budgets annexes présentés en séance, retracent la gestion 2004 des services suivants :

- développement économique (sites industriels des Cousseaux)
- local industriel loué à STANDIS
- karting
- logement social
- eau
- assainissement
- zones d'activités artisanales ou industrielles
- lotissements d'habitation
- régie des transports

Pour chaque C.A. une délibération :

- **constate les résultats** en fonctionnement et en investissement
- **décide d'affecter ces résultats**, s'ils sont positifs, au financement de l'exercice budgétaire 2005.

A noter qu'hors budget des transports, **la participation du budget général à l'équilibre comptable des budgets annexes** s'est élevée en 2004 à 19 530 € soit 0,2 % des dépenses totales (Fonctionnement et Investissement) du Budget Général.

Enfin, **aucun emprunt** n'a été conclu en 2004 au titre de ces budgets annexes.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales s'agissant de l'approbation des C.A., le Conseil Municipal élit son Président. Le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

P. CAMUS est élu Président de séance.

Le Président soumet les comptes administratifs et les délibérations d'affectation des résultats au vote.

CA et délibérations sont adoptées à la MAJORITE des membres présents et représentés :

- *25 pour et 4 abstentions pour tous les budgets annexes sauf*
- *25 pour et 4 contre pour le budget annexe du karting*

EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2004 – BUDGET GENERAL ET ANALYSE RETROSPECTIVE 2001-2004

Rapporteur : Sandrine CHENEL

Le compte administratif présente le bilan financier de la Collectivité pour un exercice annuel donné (2004 en l'occurrence).

Il retrace l'exécution budgétaire en permettant une **approche comparative entre les prévisions** (portées au budget primitif) et **la réalisation** constatée. Son analyse permet également de **replacer la gestion de la Collectivité dans une dimension rétrospective**, permettant d'en dégager les grandes tendances (évolution de l'épargne, de l'endettement...) sur 3 à 4 ans.

Ce travail doit ensuite trouver son prolongement dans la définition des orientations budgétaires de l'exercice comptable de l'année.

L'analyse du C.A. 2004 et des 3 exercices précédents permet de constater :

- un léger « tassement » de l'épargne de gestion (822 000 € contre 916 000 en 2003) toutefois conforme aux prévisions car du à l'écêtement de la compensation de Taxe Professionnelle. A dotation de péréquation équivalente, la Commune aurait dégagé une épargne de gestion de 1 049 000 € soit 133 000 € de plus qu'en 2003 !
- la poursuite en 2004 de la maîtrise des dépenses de fonctionnement (+0,4 % seulement par rapport à 2003).
- la poursuite de la stabilisation à la baisse de l'annuité de la dette.
- la baisse du volume global des dépenses d'investissement (1 475 000 € contre 2 072 000 € en 2003) puisque les 2 programmes d'investissements structurants (école – CRJS) n'ont pas été engagés en 2004.

Le Maire souligne qu'il s'agit, à ce stade, d'une analyse « très fouillée » et transparente de la gestion de la ville sur les exercices 2001-2004, permettant des comparaisons et dégagant sur une telle durée (4 ans) des éléments significatifs.

Il ajoute que le vote formel du C.A. 2004 du Budget Général aura lieu, parallèlement à celui du compte de gestion du trésorier, lors du prochain Conseil Municipal.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2005

Rapporteur : M. le Maire

Le débat d'orientations budgétaires est une étape importante dans le « cycle » budgétaire annuel de la Collectivité.

Il permet au Conseil Municipal :

- d'être informé sur **l'évolution de la situation financière** de la Collectivité (à travers l'examen des comptes administratifs)
- de **discuter les priorités qui seront ensuite affichées et traduites dans le Budget Primitif voté fin mars**, concernant particulièrement 3 volets : le niveau de fiscalité (évolution ou non des taux d'imposition), le niveau **d'épargne** (évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement) et le niveau **d'endettement** (conséquence du niveau d'investissement que la Collectivité compte engager sur l'exercice).

La tenue de ce débat est obligatoire dans les Communes de plus de 3 500 habitants et, même si les orientations proposées par le Maire ne donnent pas lieu à délibération, ni à vote, mention doit être faite dans le procès-verbal de la séance.

Le Maire expose en séance les principales orientations qui seront données à la gestion de la ville pour 2005 et qui seront traduites dans les grands équilibres financiers présentés lors du vote du Budget Primitif :

- *érosion des recettes de fonctionnement due essentiellement à l'écrêtement du fonds de péréquation de la taxe professionnelle de 678 000 € en 2004 à 543 000 € en 2005*
- *maîtrise des dépenses de fonctionnement avec progression envisagée en 2005 contenue à moins de 1% du réalisé 2004*
- *stabilisation de l'annuité de la dette*
- *engagement programmé en 2005 (avec poursuite de l'exercice budgétaire 2006) de 2 projets d'investissements structurants :*
 - o *réhabilitation du C.R.J.S.*
 - o *construction d'une école maternelle*
- *fixation d'une enveloppe financière pour les investissements de maintenance (entretien du patrimoine existant) limitée à 650 000 € pour 2005*
- *cession programmée sur l'exercice 2005 du karting qui devrait permettre, de façon très ponctuelle, de limiter le montant du recours à l'emprunt pour 2005*

05-28 et 05-29 – OUVERTURES DE CREDITS CONCERNANT LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT
--

Rapporteur : Sandrine CHENEL

Pour permettre l'engagement des dépenses d'investissements du 1^{er} octobre au 30 mars, date du vote du Budget Primitif, il est nécessaire de procéder à des ouvertures de crédits sur les programmes et pour les montants suivants :

- Opérations financières : + 50 000 €
- Bâtiments Communaux : + 50 000 €

- Bâtiments Sportifs : + 50 000 €
- Bâtiments Scolaires : + 50 000 €
- Voirie : + 50 000 €
- Pôle social : + 1 000 €

Ces crédits seront « repris » au Budget Primitif lors de son adoption par le Conseil Municipal.

Accord du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

05-30– MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU CRJS

Rapporteur : Sandrine CHENEL

Par délibération du 4 novembre 2004, le Conseil Municipal a adopté un plan de financement du CRJS.

Il est nécessaire de modifier ce plan de financement pour 2 raisons :

- les participations Jeunesse et Sports et Conseil Régional inscrites initialement à hauteur de 305 000 € chacune, ont en réalité « fusionné » en une seule et même dotation « Contrat de Plan Etat-Région », pour 305 000 €. **Les 305 000 € « manquants » seront donc alimentés par une dotation d'Etat versée au titre du fonds National d'Aménagement du Territoire (FNADT)**
- la participation du FEDER doit être recalculée puisqu'elle n'intervient plus que sur une partie des travaux (sont désormais exclues les dépenses d'équipements sportifs au sens strict).

La participation résiduelle de la ville de Salbris s'établit donc désormais à 22,43 % du montant H.T. des travaux contre 20 % dans le plan de financement initial.

Accord du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

05-31– VERSEMENT D'UN ACOMPTE DE SUBVENTION
--

Rapporteur : M. le Maire

L'Association SWING 41 qui a pour mission d'organiser la manifestation culturelle du même nom prévue les 3 – 4 et 5 juin 2005 sollicitera, comme les autres associations locales, une subvention annuelle lors du vote du Budget Primitif 2005 de la Collectivité.

Cependant, pour répondre dès à présent à ses premiers frais de fonctionnement, la nouvelle association, qui ne dispose d'aucun fonds de trésorerie, sollicite un acompte de 500 €, à déduire de la subvention globale qui lui sera allouée.

Accord du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

05-32 – TARIFICATION DES ACTIVITES OXY-JEUNES POUR 2005

Rapporteur : Pierrick CAMUS

Différentes activités ou sorties sont proposées dans le cadre de ces animations, encadrées par David KLYNCZYK, nouvel animateur municipal, pour le public 11-16 ans pendant les vacances de février, Pâques, été et automne 2005.

Comme en 2004, la Commune prend en charge **30 %** du coût des activités, le solde est à la charge des participants.

Nouveauté en 2005, avec l'organisation d'un camp d'été pour une douzaine d'adolescents. La participation de la Mairie serait fixée à 50 % du coût du séjour.

Accord du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

ADHESION A L'OBSERVATOIRE DE L'ECONOMIE ET DES TERRITOIRES POUR 2005

Rapporteur : M. le Maire

L'Observatoire est une association, dont le but est de collecter, traiter, analyser, créer ainsi que gérer l'information permettant **une meilleure appréhension du milieu socio-économique des territoires de Loir-et-Cher.**

Le Maire propose que la Ville de SALBRIS adhère à l'observatoire de l'Economie et des Territoires en tant que membre actif. La cotisation annuelle s'élève à **500 €**.

Sur demande de l'opposition, demande acceptée par M. le Maire, ce projet de délibération est retiré.

05-33 – REVERSEMENT D'UNE PARTIE DU PRIX D'UNE CONCESSION TRENTENAIRE

Rapporteur : Sandrine CHENEL

Monsieur BOYER souhaite, pour cause de départ de la Commune, que lui soit rétrocédé le montant qu'il a payé pour l'acquisition d'une concession trentenaire au cimetière communal.

Il est proposé de lui reverser 1/3 du montant de la part communale payé pour l'acquisition de cette concession, soit $101,64 \text{ €} / 3 = \mathbf{33,88 \text{ €}}$.

Accord du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

05-34 – AVENANT AU MARCHE DE REHABILITATION DES SITES INDUSTRIELS DES COUSSEAUX

Rapporteur : Patrick MICHOUX

La ville de SALBRIS et les services EDF avaient convenu, lors de la préparation du dossier technique des travaux qu'EDF ferait son affaire de la pose des câbles électriques courant Basse Tension.

A l'heure d'engager les travaux, EDF nous informe que la fin du monopole dont elle disposait sur les infrastructures du réseau électrique, ne lui permettait plus de réaliser la pose des câbles B.T., EDF ne pouvant désormais qu'assurer la pose des câbles Haute Tension.

La pose des câbles BT doit donc être transférée sur le lot n°5 – Electricité dont l'entreprise CEE a été attributaire, pour un montant de

Les dépenses initialement prévues à la charge d'EDF sont minorées d'autant.

Ce transfert de crédits n'opère **aucune modification de l'économie générale de l'opération** puisque à la fois le contenu des solutions techniques et l'enveloppe budgétaire globale restent inchangés.

Accord du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

05-35 – LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE LOTISSEMENT INDUSTRIEL SUR L'EX SITE MBDA

Rapporteur : Patrick MICHOUX

Le Conseil municipal avait validé par une précédente délibération, le principe de créer un lotissement industriel sur les friches du quartier des Cousseaux, actuellement en reconversion économique.

Il convient désormais d'entrer dans la phase dite « opérationnelle » de la procédure. A cette fin, le Conseil **Municipal doit autoriser le Maire à lancer la procédure sur l'emprise foncière constituée par :**

- l'ex usine MBDA dite MATRA 1
- le terrain de l'ex BRGM
- la friche communale située entre le vélodrome et la voie du B.A.
- une partie de la rue de la Convention
- une bande de terrain en bordure du ruisseau du Coussin

L'emprise foncière de ce lotissement sera désormais dénommée « TECHNOPARK de SALBRIS »

La Commune a confié la préparation du dossier au cabinet LANQUETOT, géomètre expert.

Accord du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

05-36 – MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE A CONCLURE AVEC LA D.D.A.

Rapporteur : Patrick MICHOUX

Dans le cadre de l'arrêté d'autorisation d'exploitation de la STEP établi par la D.D.A. concernant la réglementation sur la police de l'eau, la Commune s'est engagée à réaliser un diagnostic de son réseau d'assainissement.

Cette étude diagnostic, obligatoire, permettra de connaître parfaitement l'état du réseau et d'intervenir sur les parties les plus vétustes pour éliminer les eaux parasites.

Elle sera subventionnée à 50% par l'Agence de l'Eau et à 25% par le Conseil Général.

Préalablement à cette étude, il convient d'élaborer un cahier des charges et de lancer une procédure de consultation par appel d'offres ouvert.

A cette fin, M. le Maire propose de confier à la D.D.A. une prestation d'assistance conseil pour un montant d'honoraires de 7 850 € HT.

Accord du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

05-37 – CESSION DU LOT N°4 – ZAC DE VALAUDRAN

Rapporteur : Pierrick CAMUS

Le 4 novembre 2004, le Conseil Municipal a validé, par délibération, l'acquisition du lot n°14 de la ZAC de VALAUDRAN au profit de M. Mathieu ALBERTINI et Melle Emilie PINGLOT.

Le Maire a participé au vote et le conseil Municipal l'a chargé d'exécuter la délibération.

L'étude de Me PAVY a bien voulu attirer l'attention du Maire sur le fait que l'acquéreur étant un descendant du premier magistrat de la Commune, l'acte de cession pourrait être contesté sur le fondement de l'article 1596 du Code civil.

Le Notaire conseille donc de délibérer à nouveau, sans que le Maire participe au vote et en désignant un adjoint pour faire exécuter la délibération.

La cession est confirmée sur la base des données arrêtées lors de la précédente délibération, à savoir 28 € HT le m², prix de vente déterminé à l'origine pour les 6 acquéreurs de ce lotissement.

Le 1^{er} Adjoint sera chargé de l'exécution de la délibération.

Accord du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

05-38 – REFUS DE FERMETURE D'UNE 8^{ème} CLASSE A L'ECOLE YVES GAUTIER

Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre de l'élaboration de la carte scolaire pour la rentrée 2005-2006, l'Inspecteur d'Académie a proposé les mesures suivantes :

- fermeture de la 8^{ème} classe de l'école élémentaire Yves GAUTIER
- suppression d'1/4 de décharge de direction de l'école élémentaire Yves GAUTIER
- création d'un 1/2 poste pour l'accueil des publics spécifiques sur la ville de SALBRIS

L'Inspecteur d'Académie demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces propositions.

M. le Maire a, sans délai, provoqué une réunion de la commission élargie des affaires scolaires, associant élus, représentants des enseignants et de l'association des parents d'élèves des écoles publiques, pour statuer sur ces propositions.

A l'issue d'un large tour de table, sur proposition du Maire, la Commission a :

- décidé de refuser la fermeture de classe
- demandé au Conseil Municipal **de confirmer cette proposition par une délibération**

Le Maire sollicitera dans les prochains jours, un entretien avec l'Inspecteur d'Académie.

Accord du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

05-39 – CREATIONS D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR 2005
--

Rapporteur : Pierrick CAMUS

Dans le cadre des animations C.L.S.H., Oxy-jeunes et Multi-Accueil et afin de **pourvoir à la continuité du service public à la piscine municipale, aux services techniques et à l'office de tourisme**, pour l'année 2005, il est nécessaire de créer des postes d'agents contractuels à durée déterminée, sur la base de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 : *« les fonctions correspondant à des besoins saisonniers ou occasionnels sont assurées par des agents contractuels, lorsqu'elles ne peuvent être assurées par des agents titulaires »*.

Seront donc ouverts :

- 25 postes pour le CLSH
- 5 postes pour le multi-accueil
- 5 postes pour Oxy-Jeunes
- 3 postes d'éducateurs des APS à la piscine
- 2 postes d'agents d'entretien à l'accueil de la piscine
- 3 postes d'agents d'entretien aux services techniques
- 1 poste d'agent administratif pour l'office du tourisme

Les crédits budgétaires correspondants seront ouverts sur le budget 2005.

Il convient de souligner que les postes créés ne seront réellement pourvus qu'en fonction des besoins et particulièrement en fonction des effectifs qui fréquenteront les diverses activités.

Accord du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

Lecture des décisions du maire passées en application des délégations du Conseil Municipal.

Fin de séance 20h50

Prochain Conseil Municipal consacré au vote des budgets primitifs 2005, le mercredi 30 mars 2005.

Le Maire,

Jean-Pierre ALBERTINI